10ème COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE GTI

Compte rendu du 26 avril 2016

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Absent	Excusé
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux				
Conseil régional	Représentant		X	
Conseil départemental des Vosges	PRUVOST Claudie	X		
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc			X
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain			X
Conseil départemental des Vosges	THIEBAUT GAUDE Carole		X	
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	X		
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine	X		
Mairie de Charmes	CLEMENT Roger	X		
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie			X
Mairie de Vittel	GRANDHAYE Anne	X		
Mairie de Martigny-les-Bains	HUMBERT Didier			X
Mairie d'Attigny	ROUSSEL Serge			X
SIE de la région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste	X		
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves	X		
SI d'eau potable de la région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	X		
SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel	X		
SIE de la région de Thuillières	VADROT Nicolas		X	
SIE des Monts Faucilles	PIERRE Alain	X		
SIE du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël	X		
SIE de Damblain et du Creuchot	CHARNOT Gilbert			X
EPTB Saône et Doubs	MARCOT Véronique			X
EPTB Meurthe-Madon	BRUNNER Gauthier	X		
EPAMA	MILLOT Pascal	X		
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard			X
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	WARNET Bruno	X		
Association des communes forestières	CHEVREUX Xavier	X		
Représentant des Forestiers privés des Vosges	PIOT Hervé		X	
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	X		
Association Vosges Nature Environnement	DIDELOT Daniel	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian			X
ADEIC	MULLER Robert	X		
UDAF	COLLINET Jacques			X
UFC QUE CHOISIR	LECOANET Christiane	X		
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel	X		

Nestlé Waters Vosges	VIDAL Olivier	X		
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean Charles	X		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LERCHER Alain	X		
Préfecture des Vosges – Sous-préfecture de Neufchâteau	BOBIGNY Anaïs	X		
DDT	DACQUAY Yann	X		
DDCSPP	ROSENTHAL Frédéric			X
DREAL	TEJEDO Christophe	X		
ARS	GALIMARD Claude	X		
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	X		
AERMC	MARGUET Thierry			X
ONEMA	COLLAS Marc		X	
Structure porteuse du SAGE GTI et Conseil départemental des Vosges				
Conseil départemental des Vosges	HEULLY Benoît	X		
Conseil départemental des Vosges	CHICOT Laurence	X		
Conseil départemental des Vosges	WOJCIECHOWSKI Aurélie	X		
Association La Vigie de l'Eau – Animatrice du SAGE GTI	CUNY Juliette	X		

Procurations de vote **:**

Pouvoir de	**Donné à**
MARGUET Thierry	VAUTHIER Jean-Marc
MARCOT Véronique	PRUVOST Claudie
COLLINET Jacques	LECOANET Christiane
GERECKE Luc	THIRIAT Daniel
ROUSSEL Alain	PIERRE Alain
HUMBERT Didier	SAUVAGE Guy
VILLAUME Christian	DIDELOT Daniel

Synthèse des membres présents et absents **:**

Nombres de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
45	28	7	10

Le quorum de la Commission Locale de l'Eau est atteint à partir de 30 membres présents ou représentés (2/3 du nombre total de membres).

Lors de la séance plénière, 35 membres étaient présents ou représentés. Le quorum était réuni pour cette séance plénière de la Commission Locale de l'Eau.

✧✧✧

1. Ouverture de la séance par La Présidente

Mme PRUVOST remercie les membres pour leur présence à cette 10ème Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI au sein de la salle des délibérations du Conseil départemental qui nous accueille aujourd'hui. Au nom de toute la CLE, elle remercie également Mme GRAVELINE venue spécialement de Montpellier pour la présentation finale des travaux réalisés par le BRGM pour le SAGE GTI.

Mme PRUVOST rappelle que les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques. Si un membre ne peut être présent, il peut donner son mandat à une personne du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un mandat.

Aussi, selon l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE des personnes non membres peuvent assister à la CLE en tant qu'observateurs ou intervenants sur invitation du Président. J'ai donc autorisé la participation en tant qu'observateurs à :

- Maxime DELOLME, Direction Départementale des Territoires des Vosges
- Fabio BRUSA, Nestlé Waters
- Loïc GONDELBERT, Ermitage

Cette première séance plénière de l'année 2016 a pour objectif d'opérer le choix de la stratégie du SAGE.

La nouvelle composition de la CLE est détaillée dans l'arrêté préfectoral n°877/2016 : Mme PRUVOST relève les modifications suivantes :

- Le remplacement de M. HELITAS par M. SCHMITT pour Oiseaux Nature
- L'intégration de Mme MARCOT pour représenter l'EPTB Saône-et-Doubs

2. Approbation du compte-rendu de la précédente CLE et de l'ordre du jour.

La Commission Locale de l'Eau est invitée à valider le compte-rendu de la séance plénière précédente du 6 octobre 2015

M. SCHMITT s'abstient. Les autres membres votent pour l'approbation du compte rendu. Le compte-rendu de la CLE du 06 octobre est donc validé.

Mme PRUVOST présente ensuite l'ordre du jour qui est proposé pour cette 10ème CLE :

- Validation des rapports d'activités 2013-2014 et 2015
- Présentation de la fiche de synthèse "SDAGEs 2016-2021 et SAGE GTI"
- Validation du rapport de phase 2 « Tendances et Scénarios »
- Retour rapide sur les rencontres des acteurs du SAGE
- Présentation de la stratégie du SAGE GTI (BRGM) et validation des grands axes stratégiques
- Points Divers

L'ensemble des membres présents valide l'ordre du jour.

3. Validation des rapports d'activités 2013-2014 et 2015

Le rapport d'activités 2013-2014 avait été envoyé avec les documents préparatoires de la séance plénière du 6 octobre 2015 et le rapport d'activités 2015 a été posté sur l'intranet du SAGE GTI et signalé dans les documents préparatoires de la séance plénière d'aujourd'hui.

L'ensemble des membres présents valide les rapports d'activité 2013-2014 et 2015.

4. Présentation de la fiche de synthèse "SDAGEs 2016-2021 et SAGE GTI"

Mme PRUVOST rappelle que lors de la dernière séance plénière de la CLE, il avait été suggéré de réaliser une note synthétisant les liens entre les deux SDAGE Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse et le SAGE GTI. En effet, il paraissait important de clarifier les liens entre les masses d'eau et documents de planification des deux grands bassins hydrographiques avec le SAGE GTI.

Mme CUNY présente la fiche de synthèse et souligne un point important pour l'échéance de l'élaboration du SAGE GTI : la version finale du SDAGE Rhin-Meuse comporte la disposition T6-O3.2-D1 spécifique au SAGE GTI : Cette disposition précise qu'un projet de SAGE sera présenté au comité de bassin pour avis avant la fin de l'année 2017, c'est-à-dire après validation par la CLE et avant la phase d'enquête publique. C'est une date butoir importante qui impose à la CLE du SAGE GTI de finaliser un projet de SAGE au cours des 18 prochains mois.

Cf. diaporama joint au présent compte-rendu.

5. Validation du rapport de Phase 2 de l'état des lieux – « Tendances et scénarios »

Mme PRUVOST rappelle que ce rapport clôt l'état des lieux du SAGE et présente le travail prospectif mené par la Vigie de l'Eau et le BRGM en 2013. L'article R212-36 du code de l'environnement prévoit en effet que l'état des lieux des SAGE doit comprendre « l'exposé des principales perspectives de mise en valeur de ces ressources compte tenu notamment des évolutions prévisibles des espaces ruraux et urbains et de l'environnement économique ainsi que de l'incidence sur les ressources de programmes ».

L'ensemble des membres présents valide le rapport de Phase 2 de l'état des lieux – « Tendances et scénarios ».

Ce rapport validé est mis en ligne pour diffusion sur le site internet du SAGE GTI (www.lavigiedeleau.eu/sage-gti/) et Gest'Eau du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (http://www.gesteau.eaufrance.fr/).

6. Retour sur les rencontres des acteurs du SAGE - **Mme PRUVOST**

Mme PRUVOST explique que depuis la dernière séance plénière de la CLE du 6 octobre, Mme CUNY et elle ont rencontré les acteurs principaux du périmètre du SAGE GTI afin de préparer au mieux le choix de la stratégie. Ont été rencontrés successivement :

- 15 décembre **Fromagerie de l'Ermitage :** M. LE SQUEREN, M. SALQUEBRE, M. CHOLET et M. GONDELBERT

- 2 février : **SAGE Bassin Houiller (Moselle) :** M. MARTIN et Mme DAUNOIS pour le SAGE et Mme OIEL DE SALEYS et M. RABY de l'AERM

- 3 février : **SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair :** M. MANGIN, M. MALCOTTI et M. ROBERT (bureau du SIE) et M. NICOLAS (prestataire)

- 8 février : **Associations de Protection de la Nature et de L'Environnement :**
  - Vosges Nature Environnement : M. FLECK et M. DIDELOT
  - Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention de la Pollution (ASVPP) : M. VILLAUME
  - Oiseaux Nature : M. SCHMIDT

- 10 février: **Chambre d'agriculture des Vosges.** M. MATHIEU, M. SION et M. SIMONIN

- 11 février : **SIE Vraine et Xaintois.** M. SAUVAGE et M. VAGNIER

- 17 février : **Suez.** M. MEYER et Mme GRIVELLE

- 23 février : **Nestlé Waters** M. VIDAL et M. BRUSA

- 19 avril: **Direction Départementale des Territoires.** M. DACQUAY, Mme MUCKENSTURM et M. DELOLME

M. MULLER interroge Mme la Présidente pour savoir par qui ont été provoquées ces rencontres et regrette que les associations de consommateurs n'aient pas été rencontrées.

Mme PRUVOST répond que les rencontres se sont faites selon sa propre initiative et en fonction des pistes concrètes de solutions qui étaient à explorer pour le SAGE GTI. Elle présente ses excuses pour ne pas avoir convié les associations de consommateurs.

M. SCHMITT précise que les associations environnementales ont été rencontrées à leur demande.

Mme GRANDHAYE demande si les rencontres ont été fructueuses et si certains thèmes ont reçu l'aval de tous les acteurs rencontrés.

Mme PRUVOST explique que ces rencontres ont été intéressantes et ont permis d'évoquer avec chaque acteur les pistes de solutions envisagées.

Mme CUNY complète en expliquant qu'un exposé des scénarios du SAGE GTI a été présenté à chaque acteur. Ce sont les acteurs essentiellement du secteur Sud-Ouest qui ont été rencontrés. Suite aux rencontres, certains ont demandé d'actualiser les données de rendement de réseaux ou bien d'actualiser les mesures d'économies d'eau du secteur agricole par exemple.

Mme PRUVOST ajoute que ces rencontres lui ont permis de faire connaissance de tous les acteurs suite à son implication en tant que présidente depuis le mois d'octobre dernier.

7. Présentation de la stratégie du SAGE GTI et Validation des grands axes stratégiques

Cf. diaporama joint au présent compte-rendu.

Mme CUNY introduit la présentation du BRGM en rappelant la genèse des scénarios d'action avec le travail prospectif sur l'évolution du territoire en 2030. Elle détaille notamment les hypothèses d'évolution des prélèvements estimées en 2030 : +4% selon l'hypothèse haute et -11% pour l'hypothèse basse par rapport aux prélèvements enregistrés en 2010.

Mme GRAVELINE expose l'analyse coût/efficacité et l'élaboration des quatre scénarios d'action qui a été menée.

Mme CUNY aborde la lecture des scénarios d'action en fonction de la grille d'analyse de l'évaluation environnementale. Elle rappelle ensuite les objectifs du SAGE GTI et présente les conclusions de l'analyse coût/efficacité du BRGM et de l'évaluation environnementale : d'un point de vue économique, les scénarios les plus avantageux sont : « ratio coût/efficacité croissant » et « priorité à la substitution ». D'un point de vue environnemental, le scénario « priorité à la substitution n'est pas acceptable ». Il n'y a pas de scénario unique qui se détache : le scénario qui pourrait être mis en œuvre serait donc une combinaison de mesures d'économies d'eau et de mesures de substitution, construite avec la même logique de coût/efficacité.

Enfin, Mme PRUVOST expose le formalisme proposé pour la stratégie du SAGE GTI. Elle présente ensuite la proposition de lancement d'un schéma directeur qui permettra de définir la meilleure solution de substitution possible pour le secteur Sud-Ouest du SAGE et qui prendra en compte la sécurisation de l'alimentation en eau potable de tout le périmètre du SAGE GTI. Le bureau de la CLE a donné un avis favorable au lancement d'un schéma directeur le 13 octobre 2015 et a validé son déroulement le 14 avril dernier ; la CLE est donc également invitée à se positionner pour le lancement de ce schéma.

Mme PRUVOST explique que l'étape maîtresse de ce schéma directeur doit aboutir en juin 2017 pour qu'une solution de substitution soit dégagée sur la base de critères technico-économiques, de critères environnementaux, des propositions de gouvernance, des outils juridiques et des leviers financiers pour la mise en œuvre de la solution de substitution. Un cahier des charges techniques a été réalisé en collaboration avec le comité technique du SAGE. La CLE pourra, au vu de l'impact sur le prix de l'eau des investissements à engager, acter une solution concrète pour l'alimentation en eau du secteur Sud-Ouest et soumettre ainsi un projet de SAGE au comité de bassin à la fin de l'année 2017.

Mme PRUVOST donne ensuite la parole à l'assemblée.

M. SCHMITT prend la parole et indique que c'est un dossier lourd pour l'avenir, à ne pas sous-estimer, et qui peut être rapproché de « Notre Dame Des Landes ». Il y aura des impacts environnementaux liés à la solution de substitution. La COP 21 impose de fonctionner différemment sur les dossiers car le changement climatique aura des impacts sur l'eau.

Il souligne que chacun devra prendre ses responsabilités. Ce dossier du SAGE GTI est effectivement pris en tenaille entre l'évolution climatique et l'augmentation des prélèvements industriels. Il convient selon lui de faire une distinction entre les activités de Nestlé Waters et de l'Ermitage : Nestlé augmente ses prélèvements au fil du temps alors que le nombre d'emplois de sa société diminue (en 1975 la société comptait 4500 emplois et produisait 2 millions de bouteilles. Elle emploie aujourd'hui 1000 personnes alors qu'elle produit plus d'un milliard de bouteilles). La société l'Ermitage en revanche crée de l'emploi en augmentant son activité.

M. SCHMITT se demande donc si c'est aux citoyens de payer pour l'augmentation des besoins en eau de l'industrie ? Il alerte l'assemblée sur les impacts environnementaux de besoins sans cesse croissants.

Ainsi, il affirme qu'il s'oppose à tout transfert d'eau pour protéger la faune et la flore et in fine l'Homme. Il préfère la mise en œuvre de mesures d'économies d'eau uniquement. Il évoque enfin l'activité de Nestlé Waters en Californie où Nestlé continue à prélever de l'eau malgré de très fortes tensions sur la ressource.

M. DIDELOT acquiesce et précise être en accord avec M. SCHMITT. L'eau est en effet un bien commun qui ici est exploité à des fins industrielles et commerciales. D'un point de vue de l'écologie, il demande si cela est bien nécessaire de maintenir de tels prélèvements. Il alerte également sur le fait de faire porter le coût de la substitution par la population.

M. MULLER regrette de ne pas avoir pu rencontrer Mme PRUVOST avant cette séance plénière et déplore la perte de temps dans l'élaboration du SAGE GTI de l'année 2015. Aussi il affirme son adhésion au principe de solidarité mais souligne qu'il y a une équité à respecter : la problématique quantitative concerne la zone Sud-Ouest du SAGE. Il indique que ce ne sont pas les citoyens locaux qui doivent payer pour envoyer de l'eau à l'étranger. Pour M. MULLER, il est naturel que les industriels prennent en charge, de manière majoritaire, les solutions à venir.

M. MULLER ajoute être favorable à la suppression des tarifs dégressifs de l'eau. Aussi, puisque les économies d'eau ne sont pas suffisantes pour solutionner le problème, une solution de substitution est nécessaire mais requiert de la prudence : une solution mixte entre économies et substitution devra être trouvée en tenant compte de l'impact sur le prix de l'eau à charge des citoyens.

Mme PRUVOST répond à MM. SCHMITT, DIDELOT et MULLER. Elle explique que la CLE n'a pas encore abordé la question de « qui paye quoi » et que ce sera un des objets du schéma directeur. Il visera à définir la solution optimale c'est à dire qui sera in fine la moins chère pour l'usager.

Mme PRUVOST interpelle Nestlé et l'Ermitage pour savoir s'ils désirent prendre la parole.

M. VIDAL précise que Nestlé Waters n'a pas augmenté ses prélèvements ces dernières années sur la nappe des GTI : Nestlé a augmenté ses prélèvements sur l'ensemble des gites à l'exception du gîte C qui correspond à la nappe des GTI. Ensuite, pour répondre aux propos de M. SCHMITT, il précise également qu'au Colorado, les prélèvements de Nestlé Waters ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des volumes prélevés localement (moins de 1% du total).

M. LE SQUEREN intervient et précise que l'Ermitage est une coopérative et qu'elle a donc un impact sur un rayon élargi qui va au-delà de Vittel. Aussi il indique que les mesures d'économies d'eau sont une constante pour les industriels : en ce qui concerne l'Ermitage la consommation d'eau a diminué relativement à l'activité. Il faudrait des modifications législatives pour faciliter encore un peu plus les économies d'eau de l'Ermitage. Il rejoint la volonté d'économiser l'eau pour que l'Ouest vosgien reste un territoire attractif.

M. COUSOT réagit par rapport au principe général proposé dans l'étude du BRGM qui consiste à favoriser l'émergence de structure intercommunale pour la gestion des services des eaux. Il évoque la loi NOTR et les inquiétudes des syndicats d'eau quant à leur possible suppression, alors que la gestion actuelle de l'eau est efficace.

M. COUSOT ajoute qu'il est tout à fait favorable à la réalisation des mesures d'économie d'eau. Aussi, il affirme que la substitution est effectivement nécessaire pour maintenir des industries telles que Nestlé waters et l'Ermitage qui sont primordiales pour le territoire et pour la préservation de l'emploi.

Mme GRAVELINE répond à M. COUSOT sur le principe général concernant la gouvernance de l'eau en précisant que c'est une proposition issue du comité technique du SAGE GTI et qui date maintenant d'il y a presque 3 ans (la loi NOTR n'était alors pas parue).

M. SCHMITT souhaite interroger les industriels sur leur process : il demande s'il existe des circuits fermés dans leur process et si ce sont eux-mêmes ou des STEP collectives qui réalisent le traitement de leurs effluents en sortie d'usine.

M. VIDAL explique que le marché des eaux minérales est de plus en plus concurrentiel et que Nestlé est engagé en permanence dans l'optimisation de son outil de production. En 2015, Nestlé a utilisé au final 79% du volume d'eau prélevé dans les GTI ; il y a quelques années le rendement était encore à seulement 72% ; Nestlé espère encore améliorer ses chiffres et atteindre un rendement d'au moins 80%. M. VIDAL précise qu'en interne, entre la gestion des ressources en eau, la production et la planification de la production, Nestlé met tout en œuvre pour économiser au maximum l'eau puisée dans les GTI ; Nestlé a fait en sorte d'avoir toujours en fonctionnement une ligne d'embouteillage de l'eau Bonne Source (obligation de garder les canalisations en dynamique). Nestlé a également mis en place de nouvelles soutireuses, des systèmes de récupération d'eau divers, ainsi que la mutualisation de forages. M. VIDAL explique que le but final de Nestlé est de ne plus utiliser l'eau des GTI comme eau industrielle (développement du forage Suriauville 3).

M. VIDAL ajoute que Nestlé possède le forage aux GTI GV2 à Contrexéville appelé « source des frênes » utilisable potentiellement pour l'embouteillage d'eau de source : si ce projet de réactivation de la source des frênes ne se faisait pas, les prélèvements de Nestlé ne se limiteraient alors plus qu'aux prélèvements sur Bonne Source ; c'est-à-dire un volume prélevé annuel de 650 000 à 700 000 m^3/an pour un volume final embouteillé de Bonne Source de 500 000 m^3/an.

M. DIDELOT suggère d'établir une taxe en fonction des volumes prélevés pour chaque catégorie d'usagers.

Mme PRUVOST rappelle que ceci sera analysé dans le schéma directeur et que la solution présentant le meilleur rapport coût/efficacité sera recherchée.

M. LE SQUEREN prend la parole pour répondre à M. SCHMITT. Il indique que l'Ermitage a sa station de traitement des eaux usées propre qui traite également les eaux des communes de Bulgnéville et de Saulxures-les-Bulgnéville. Ces communes ont cependant un projet en cours pour réaliser leur propre installation.

M. LE SQUEREN ajoute que l'Ermitage paye l'eau au même prix que les autres usagers. Il souligne aussi la difficulté de recruter des agents qualifiés en raison de la faible attractivité du territoire. Enfin il précise que l'industrie n'est pas forcément polluante.

M. MULLER indique que la question du prix de la solution n'est pas à l'ordre du jour mais qu'elle est importante. Le consommateur final paye le prix d'un produit : lorsqu'il s'agit d'eau vendue ailleurs ou d'un fromage vendu ailleurs, le consommateur doit prendre en charge une part du coût permettant d'exporter cette eau des GTI qui devient rare. En tant qu'ancien administrateur de

l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), il tient à rappeler l'effort de subvention de l'AERM qui existait auprès des collectivités pour effectuer des travaux sur les réseaux d'eau fuyards. Il explique que les subventions pour d'autres travaux peuvent être conditionnées à l'atteinte d'un rendement de réseau minimal.

M. VAUTHIER répond en expliquant que l'accompagnement spécifique des collectivités existe toujours pour la réduction des fuites sur le périmètre du SAGE GTI. Il tient également à évoquer la problématique de la gouvernance, en regard du contexte du transfert de la compétence eau potable d'ici 2020 : l'enjeu prégnant sur le dossier du SAGE GTI est celui de « qui porte ». M. VAUTHIER évoque les retours d'expériences sur l'ouest vosgien dans le domaine de l'épuration des eaux qui ont connu une réussite lorsque le périmètre de gouvernance était adapté. Il indique que l'AERM apporte des aides pour étudier la montée en compétence des collectivités.

M. LE SQUEREN répond à M. MULLER en précisant que chaque mètre cube que l'Ermitage achète est payé et que cela est normal. Ce prix de l'eau est inclus dans le prix de revient du produit, payé par le consommateur.

M. PIERRE note que les délais sont très courts à tenir ; il s'agit en effet d'étudier des solutions de substitution d'ici juin 2017 alors qu'il existe peut-être d'autres solutions moins coûteuses qui mériteraient techniquement d'être étudiées.

Mme PRUVOST rappelle la date butoir impérative de fin 2017 pour aboutir à un projet de SAGE. Les autres solutions ne sont pas abouties techniquement, des études sont en cours et il n'est plus possible d'attendre encore 5 ou 10 ans. Pour le moment, il n'y a que des solutions de substitution qui permettent d'atteindre les objectifs du SAGE.

M. VIDAL indique que Nestlé Waters est à l'écoute de toute solution constructive. Nestlé Waters a déjà montré son engagement avec Agrivair pour la protection de l'eau.

M. DACQUAY réaffirme l'enjeu du délai. Il explique qu'il n'y a pas de solution miracle, la construction des solutions se fait par étapes. Il souligne que les enjeux financiers sont importants mais qu'il faut d'abord stabiliser les projets. Aussi, en regard de ces enjeux importants, le contexte de ces trois ou quatre prochaines années est plutôt favorable à l'aide de projets innovants, que ce soit au sein des Agences de l'eau ou de l'ADEME qui proposent des taux incitatifs pour aider des projets innovants (enjeux patrimoniaux, de recyclage, d'économie circulaire).

Concernant la substitution, M. DACQUAY souligne qu'il y aura une solution collective à trouver. Et pour la gouvernance de cette substitution, un seul porteur ou plusieurs porteurs pourraient être impliqués ; l'important sera que l'ensemble des structures partagent les mêmes objectifs, dans un intérêt commun.

M. DACQUAY ajoute que l'Etat va s'investir dans la reprise de ce travail important et va réactiver un groupe de travail départemental MISEN (Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature) GTI afin d'apporter un appui réglementaire, technique et administratif dans l'étude des solutions.

Vote de la stratégie d'action du SAGE GTI

Mme PRUVOST propose à la CLE de voter pour la stratégie d'action du SAGE GTI telle que formalisée précédemment : « Combler le déficit de 1,35 millions de M^3/an par des mesures d'économies d'eau et une(des) solution(s) de substitution »

5 voix sont contre :
Deux : Mme LECOANET ayant reçu le pouvoir de M. COLLINET.
Une : M. SCHMITT
Deux : M. DIDELOT ayant reçu le pouvoir de M. VILLAUME.

L'ensemble des autres membres votent pour cette stratégie.

La stratégie du SAGE GTI est donc validée.

Mme GRAVELINE apporte une précision sur les chiffres du volume objectif : elle dit qu'il ne s'agit pas forcément de graver les 1,35 millions de mètres cube par an dans le marbre : l'évolution probable du territoire va conduire à un déficit de 0,6 à 1,35 millions m^3/an et qu'il sera donc intéressant d'affiner les chiffres lors de la réalisation du schéma directeur.

Vote du lancement du schéma directeur

Mme PRUVOST demande également à la CLE son avis pour l'approbation du lancement du schéma directeur des ressources en eau du SAGE GTI.

L'ensemble des membres présents approuve le lancement du schéma directeur.

8. Points Divers : Appel à Projets « Economisons les ressources en eau potable fragiles » de l'Agence de l'eau Rhin Meuse

Mme PRUVOST énonce que depuis le 1er février 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse lance un appel à projets auprès des collectivités pour économiser les ressources en eau potable fragiles. Les collectivités qui prélèvent dans la nappe des GTI classée en ZRE ainsi que les collectivités identifiées à risque de pénuries d'eau sont concernées.
Cet appel à projets offre la possibilité aux collectivités d'être aidées pour des actions qui ne rentrent pas dans le champ des aides classiques pour l'eau potable (kits hydroéconomes, arrosage des espaces verts, projets associant collectivités et entreprises ou collectivités et associations).

Pour favoriser l'engagement des collectivités dans de tels projets il est organisé en collaboration avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse une demi-journée d'information sur cet appel à projets, et plus largement sur les actions que peuvent engager les collectivités pour réaliser des économies d'eau. Ainsi toutes les collectivités vosgiennes concernées par une problématique quantitative ont été conviées à cette demi-journée.

Mme PRUVOST indique donc à tous les membres du prendre note de la date du **jeudi 12 mai à 9h** où le rendez-vous est donné au cinéma l'Alhambra à Vittel. Et elle s'adresse particulièrement aux représentants des collectivités compétentes en eau potable qui seront des relais privilégiés pour le succès de cet évènement.
Elle souligne enfin que cet appel à projets offre l'opportunité de lancer dès à présent des initiatives concrètes s'inscrivant dans le programme d'actions du SAGE GTI !

Lors de la prochaine séance plénière, la CLE sera tenue au courant de l'avancement de l'appel à projets et des initiatives qui auront été engagées dans ce cadre.

Clôture

Mme PRUVOST remercie l'assemblée pour sa participation active à cette commission.

Pièces jointes :

- Diaporama de séance
- Tableau de synthèse des mesures envisagées dans les quatre scénarios d'action

SAGE GTI

Schéma d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux
de la nappe des **G**rès du **T**rias **I**nférieur

10ème séance plénière de la CLE du SAGE GTI

26 avril 2016 - EPINAL

Ordre du jour

Point 1	Validation du Compte Rendu de la 9ème séance plénière	Avis
Point 2	Validation des Rapports d'activités 2013-2014 et 2015	Avis
Point 3	Présentation de la fiche de synthèse SDAGEs 2016-2021 et SAGE GTI	Information
Point 4	Validation du Rapport de Phase 2 « Tendances et Scénarios »	Avis
Point 7	Retour rapide sur les rencontres des acteurs du SAGE	Information
Point 8	Présentation de la stratégie du SAGE GTI (BRGM) et Validation des grands axes	Information, échanges et avis
Point 9	Points divers	Information

Point 3: Fiche de synthèse SAGE / SDAGE

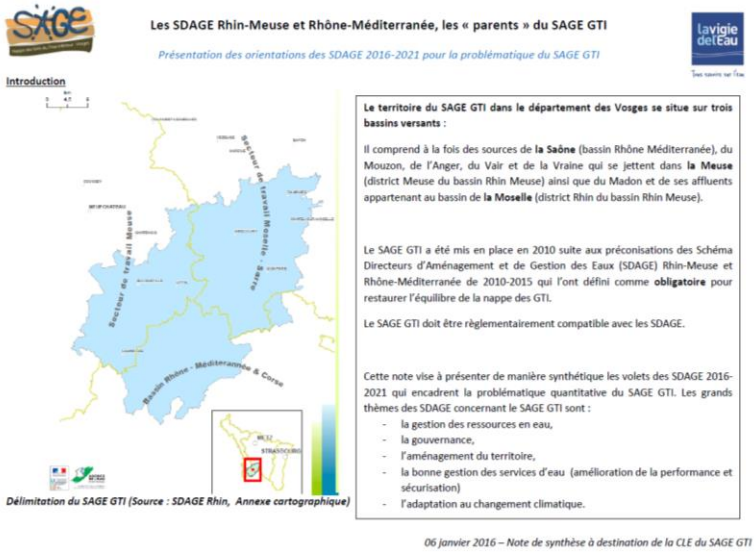

Les SDAGE Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée, les « parents » du SAGE GTI

Présentation des orientations des SDAGE 2016-2021 pour la problématique du SAGE GTI

Introduction

Délimitation du SAGE GTI (Source : SDAGE Rhin, Annexe cartographique)

Le territoire du SAGE GTI dans le département des Vosges se situe sur trois bassins versants :

Il comprend à la fois des sources de **la Saône** (bassin Rhône Méditerranée), du Mouzon, de l'Anger, du Vair et de la Vraine qui se jettent dans **la Meuse** (district Meuse du bassin Rhin Meuse) ainsi que du Madon et de ses affluents appartenant au bassin de **la Moselle** (district Rhin du bassin Rhin Meuse).

Le SAGE GTI a été mis en place en 2010 suite aux préconisations des Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée de 2010-2015 qui l'ont défini comme **obligatoire** pour restaurer l'équilibre de la nappe des GTI.

Le SAGE GTI doit être règlementairement compatible avec les SDAGE.

Cette note vise à présenter de manière synthétique les volets des SDAGE 2016-2021 qui encadrent la problématique quantitative du SAGE GTI. Les grands thèmes des SDAGE concernant le SAGE GTI sont :

- la gestion des ressources en eau,
- la gouvernance,
- l'aménagement du territoire,
- la bonne gestion des services d'eau (amélioration de la performance et sécurisation)
- l'adaptation au changement climatique.

06 janvier 2016 – Note de synthèse à destination de la CLE du SAGE GTI

SDAGE Rhin Meuse 2016-2021 – disposition T6-O3.2 – D1:

- Un projet de SAGE sera présenté au comité de bassin pour avis avant approbation **d'ici fin 2017**
- La CLE devra en outre proposer un programme d'actions visant à réaliser les économies nécessaires pour supprimer le déficit quantitatif dont la mise en œuvre devra être initiée **avant fin 2017**.

Point 5: Rencontre des acteurs

- 15 décembre **: Fromagerie de l'Ermitage**
- 2 février **: SAGE Bassin Houiller (Moselle)**
- 3 février **: SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair**
- 8 février **: Associations de Protection de la Nature et de L'Environnement :**
  - Vosges Nature Environnement
  - Association de Sauvegarde des vallées et de Prévention de la Pollution
  - Oiseaux Nature
- 10 février**: Chambre d'agriculture des Vosges**
- 11 février **: SIE Vraine et Xaintois**
- 17 février **: Suez**
- 23 février **: Nestlé Waters**
- 19 avril: **DDT**

Point 6:

VERS LE CHOIX DE LA STRATÉGIE :

RAPPEL DE LA PHASE « TENDANCES »

Résultats Etat des Lieux Phase 1

Solde de la nappe en 2010

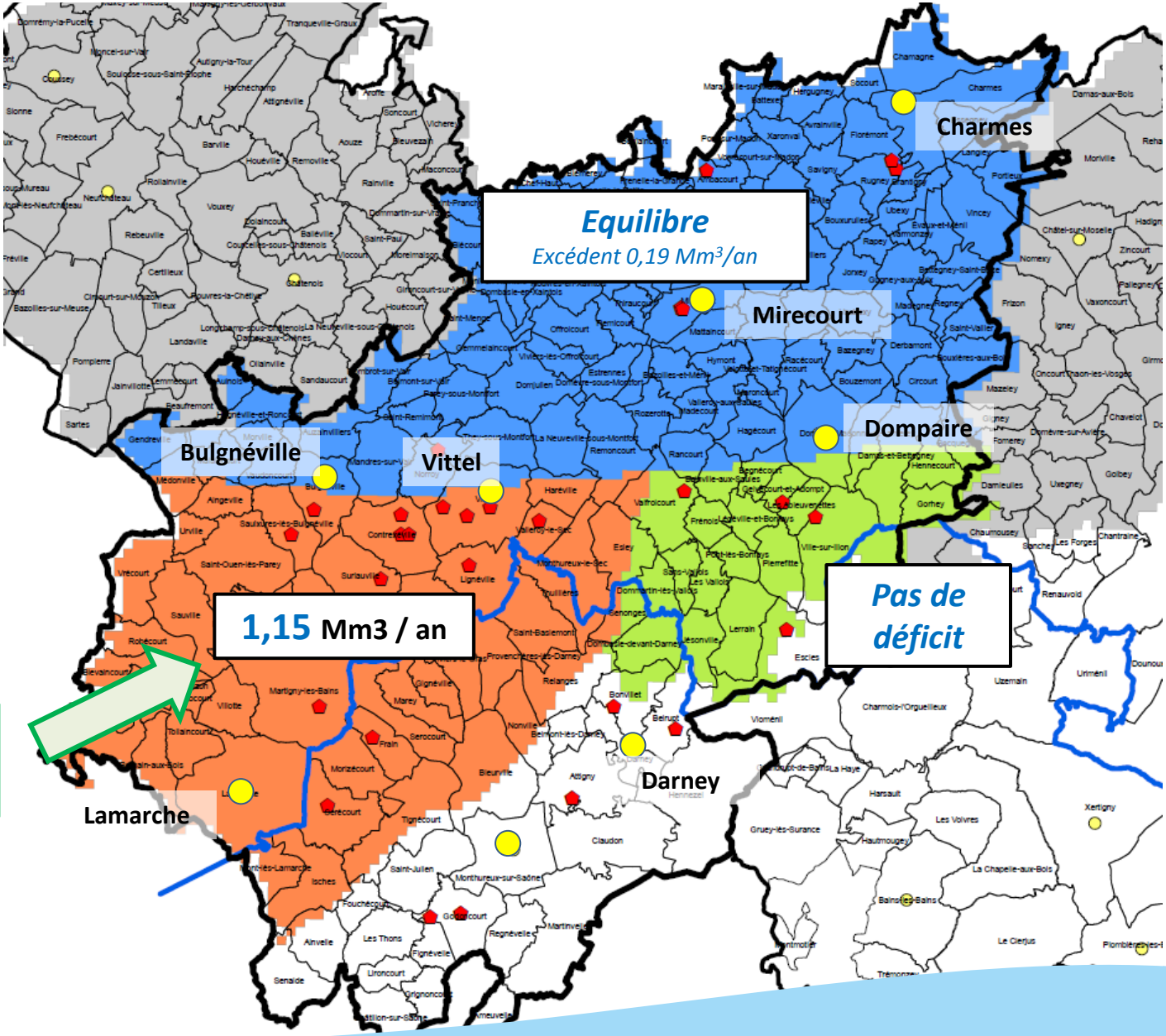

Déficit persistant

Résultats Etat des Lieux Phase 2

Evolution du solde de la nappe en 2050

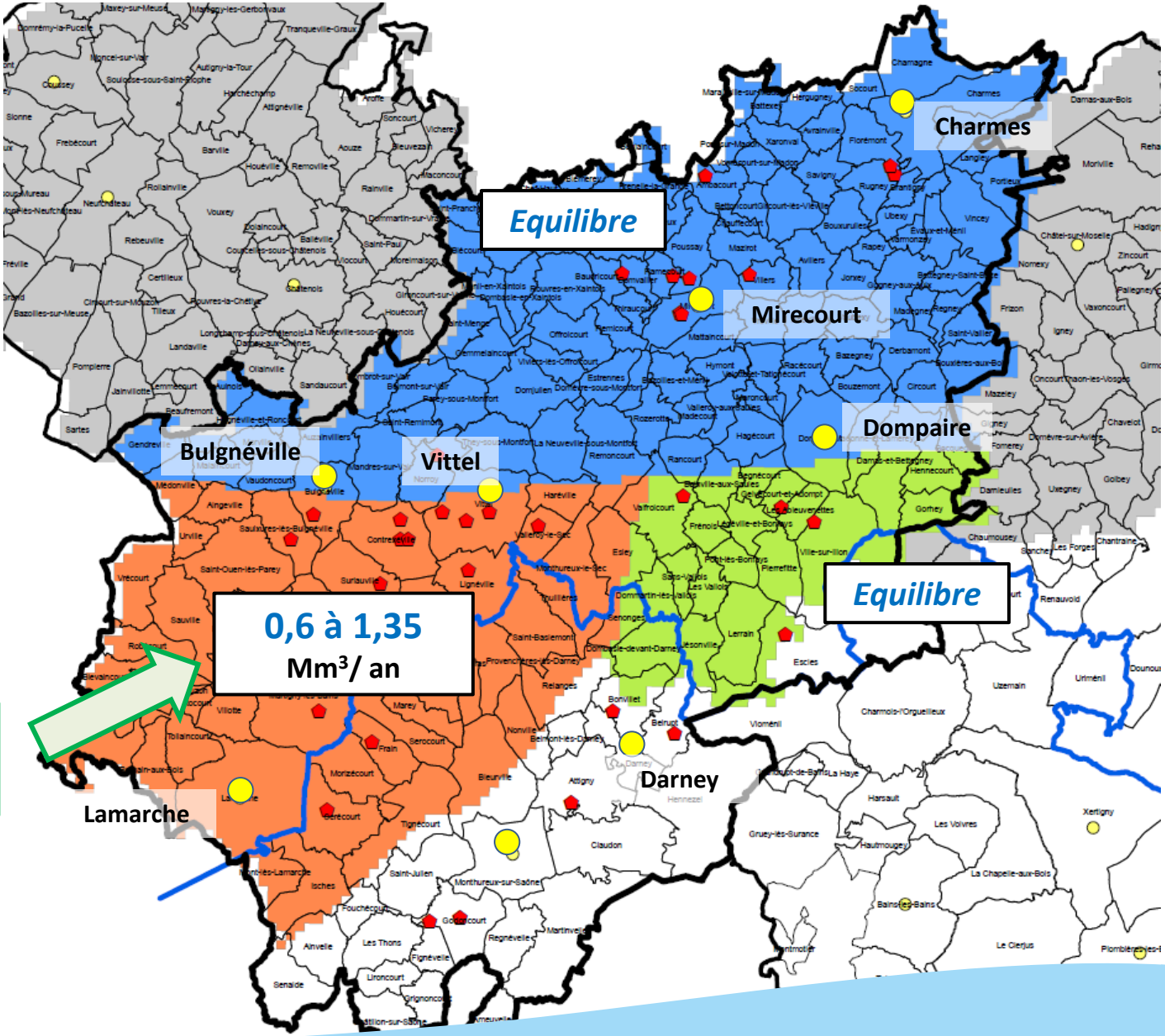

Déficit persistant

Usages de la ressource en eau en 2010

Secteur Sud Ouest – 3,31 millions m³/an

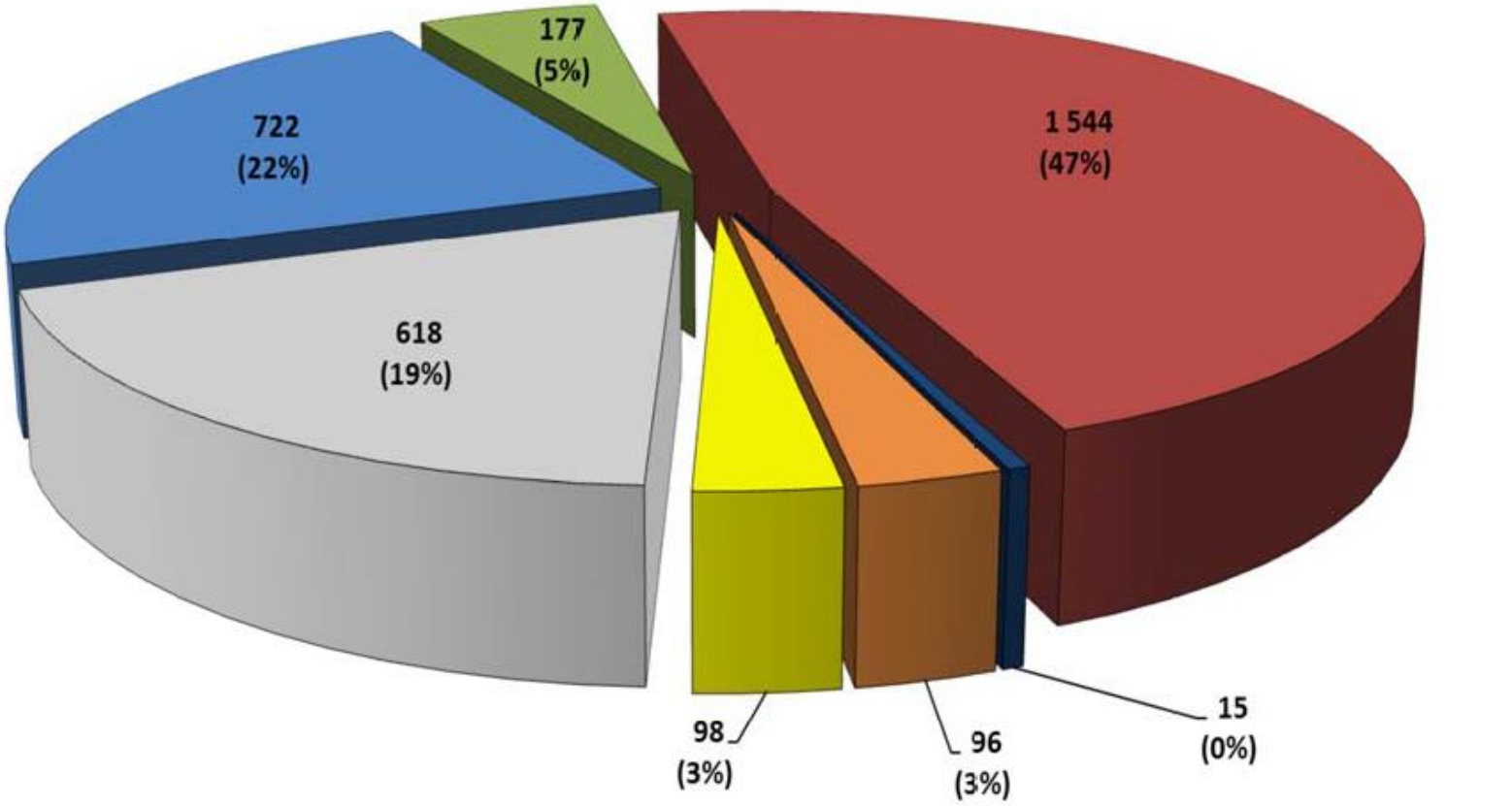

Hypothèses / Besoins en 2030

➢ <u>Hypothèses principales :</u>

- Consommation de référence usagers du territoire : Exercice 2010
- Pour chaque catégorie d'usagers :
  - 1 hypothèse haute : besoins les + forts
  - 1 hypothèse basse : besoins les – importants

Hypothèses / Besoins 2030

Secteur du SAGE GTI	Référence 2010	Hypothèse Basse Variation 2010-2030		Hypothèse Haute Variation 2010-2030	
	milliers m3	milliers m3	%	milliers m3	%
Nord	1 392	- 272	- 19.5	- 109	- 7.8
Sud-Est	560	- 105	- 18.8	- 23	- 4.1
Sud-Ouest	3 309	- 473	- 14.3	132	4.0
Total SAGE	**5 262**	**- 850**	**- 16.2**	**0**	**0.0**

Illustration 14 : Scénarios d'évolution des volumes prélevés sur la nappe des GTI entre 2010 et 2030 par secteur géographique.

2030: Estimation besoins secteur Sud-Ouest

- **3,31 => 3,44 millions m^3/an + 4%**

- **Hypothèse Haute:**
  - Demande domestique: baisse (-11%)
  - Demande touristique: hausse: Thermalisme (+15%) Parc Naturel Régional (+30%)
  - Demande industrielle: Ermitage (+40%), Nestlé (+9%).
  - Demande agricole: hausse pour les grandes cultures, stabilité pour l'élevage.

2030: Estimation besoins secteur Sud-Ouest

- **3,31 => 2,83 millions m^3/an -14%**

- **Hypothèse Basse:**
  - Demande domestique: baisse (-18%)
  - Demande touristique: hausse: Thermalisme (+5%) PNR (+15%)
  - Demande industrielle: Stabilité (0%)
  - Demande agricole: hausse pour les grandes cultures (+20%), baisse pour l'élevage (-12%)

Secteur Sud-Ouest: Estimation besoins en eau 2030

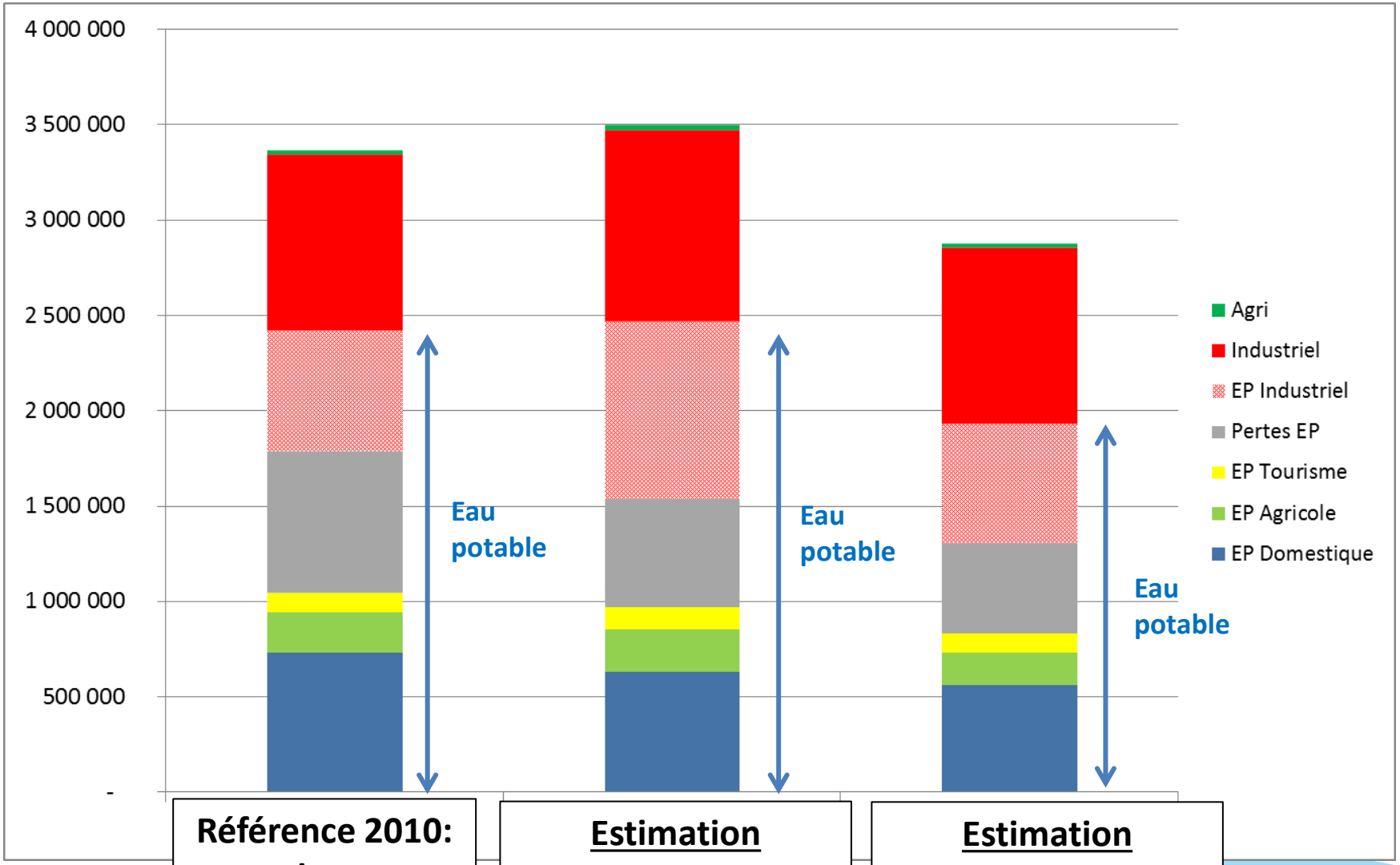

Référence 2010: Volumes prélevés

Estimation Besoins 2030: Hypothèse Haute

Estimation Besoins 2030: Hypothèse Basse

Document public

BRGM – Nina Graveline

VERS LE CHOIX DE LA STRATÉGIE .

ANALYSE COÛT-EFFICACITÉ DE SCÉNARIOS D'ACTION POUR LE RESPECT DES VOLUMES PRÉLEVABLES DANS LA NAPPE DES GTI

Rappel des étapes précédentes

- **Etat des lieux des ressources et des besoins**
- **Construction de scénario de prospective**
- **Simulation avec le modèle hydrogéologique**
  - 2030 Hypothèse haute + Baisse de la recharge => déficit fort : 1,35 Mm^3 à 2050 sur le secteur Sud- Ouest
  - 2030 Hypothèse basse + Recharge constante => déficit faible : 0,6 Mm^3 à 2050

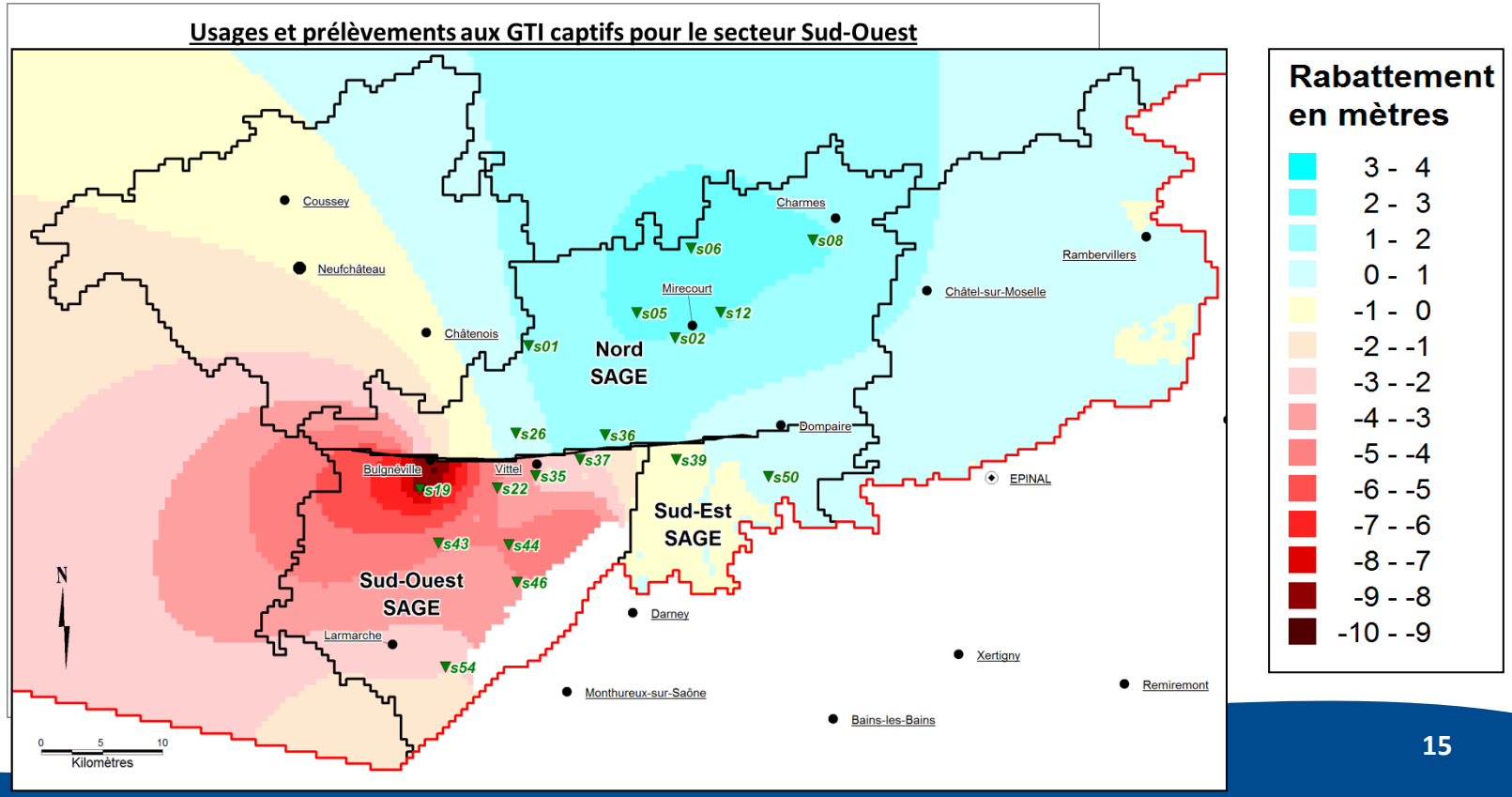

Synthèse des enjeux

- Satisfaire l'ensemble des usages et les hypothèses d'évolution

- Combler le déficit dans le secteur Sud-Ouest :

Déficit faible = 0,6 Mm3/an en 2050

Déficit fort = 1,35 Mm3/an en 2050 => on conserve cette hypothèse pour la suite

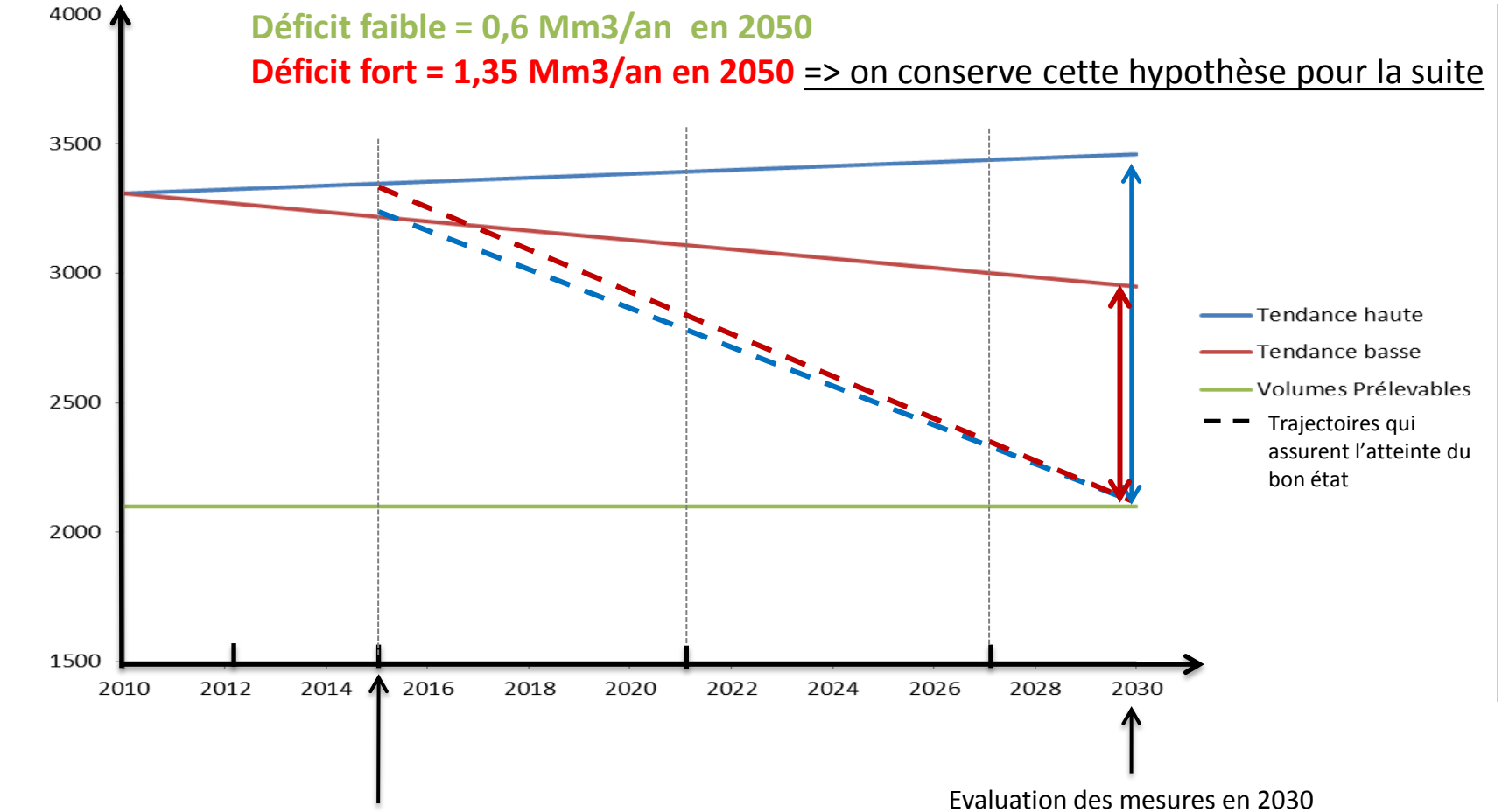

Objectif et déroulement de l'analyse coûts-efficacité

- Objectif :
  - Explorer l'ensemble des mesures possibles pour proposer une stratégie d'atteinte du bon état
  - Comparer le coût de différents programmes de mesures permettant d'atteindre un même objectif quantitatif : la réduction du déficit dans le secteur Sud-Ouest à horizon 2030 ~ 2027 (1,35 Mm^3/an).
  - L'idée est d'identifier les meilleures solutions du point de vue collectif, l'intérêt individuel peut naturellement différer

- Méthodologie:
  - 1. **Identification des mesures** (économies d'eau et substitutions).
  - 2. **Caractérisation des mesures** et évaluation des volumes potentiellement économisables et des coûts associés.
  - 3. **Calcul des ratios coût-efficacité moyens** (RCE) en divisant le coût annuel de chaque mesure par le volume qu'elle permet d'économiser ou de substituer par an.
  - L'ACE se place du point de vue de la société et intègre tous les coûts quelque soit le « porteur »
  - 4. **Elaboration de quatre programmes de mesures** en combinant les mesures selon divers critères, de façon à atteindre l'objectif de réduction du déficit à horizon 2030.

Les mesures à mettre en place

- On considère
  - Des principes généraux

dont l'application est indispensable pour que les mesures soient efficaces (ex : actualisation des autorisations de prélèvements en adéquation avec les VMP)

  - Mesures d'accompagnement: (industriels)

On ne les considère pas dans les bilans : pas de baisse attendues sur les prélèvements (mesure type recyclage et eau réemployée)

Hypothèse forte : Volonté de ne pas toucher au développement économique

  - Mesures concrètes à envisager

=> Ne concernent que la partie Sud-Ouest sur laquelle il y a le déficit

Elles font l'objet de l'analyse coût-efficacité détaillée

Principes généraux & mesures d'accompagnement

Type	Mesures
Réglementaire	Actualiser les autorisations de prélèvements en adéquation avec les volumes maximum prélevables
	Améliorer la connaissance des réseaux d'eau potable via la réalisation des schémas de distribution (inventaire et cartographie des réseaux)
	Supprimer les tarifications dégressives de l'eau potable en ZRE
Accompagnement technique	Améliorer la connaissance des différents volumes (services, incendie, etc.) et la connaissance du fonctionnement des réseaux avec la mise en place de compteurs de sectorisation
	Sensibiliser/communiquer/former les collectivités aux économies d'eau pour les usages communaux
Gouvernance	Favoriser l'émergence de structures intercommunales pour la gestion des services des eaux
	Favoriser les échanges notamment sur les besoins futurs et l'alimentation des gros consommateurs des collectivités

Industriel	Mesures
Nestlé	Réduction des pertes sur les lignes d'embouteillage par l'atteinte de 85 % de rendement
	Substitution des eaux industrielles et eaux de consommations (Outrancourt et Frenes) à partir du GITE B (ou autre ressource)
Ermitage	Plafonnement des demandes en eau au SIE de Bulgnéville et approvisionnement complémentaire par d'autres ressources
	Récupération d'eau de pluie pour les usages "non Agro-alimentaires"

Liste des mesures considérées

NB: pas de mesures pas les industriels prises en compte, sinon toutes mesures réalistes ont été considérées

Economies d'eau

Substitution

Usages	Mesures
Usages communaux (i.e. écoles, espaces verts, santé)	Réduction des pertes sur les réseaux de distribution (rendement de référence <80%)
	Réduction des pertes sur les réseaux de distribution (rendement de référence >80%)
	Réduction des pertes sur les eaux de process liées au lavage de filtres Fe/Mn/As
	Substitution de l'eau des fontaines et espaces verts par des ressources locales (éventuellement impropres à la consommation)
	Réduction de l'arrosage des espaces verts via l'optimisation des pratiques
	Installation de matériel hydro-économe sur les bâtiments communaux et écoles/lycées et sensibilisation et communication auprès des abonnés
	Récupération des eaux de pluies sur les bâtiments communaux à Vittel/Contrexéville pour l'arrosage
	Passage à des revêtements synthétiques pour les stades
Ménages et assimilés	Mesures hydro-économes chez les ménages et sensibilisation
	Récupération d'eau de pluie pour les maisons individuelles (usages extérieurs)
Hôtellerie	Installation de matériel hydro-économe et communication tourisme (Ecolabel européen)
	Réduction des consommations des spas et piscines
Agriculteurs	Substitution des usages boissons et lavage hors salle de traite par des ressources locales
	Récupération d'eau de pluie à partir des bâtiments d'élevage
Nouvelles ressources en eau	Calcaires du Dogger
	Alluvions de la Moselle
	Interconnexion avec le Syndicat Vraine et Xaintois

Solutions de substitution d'ampleur

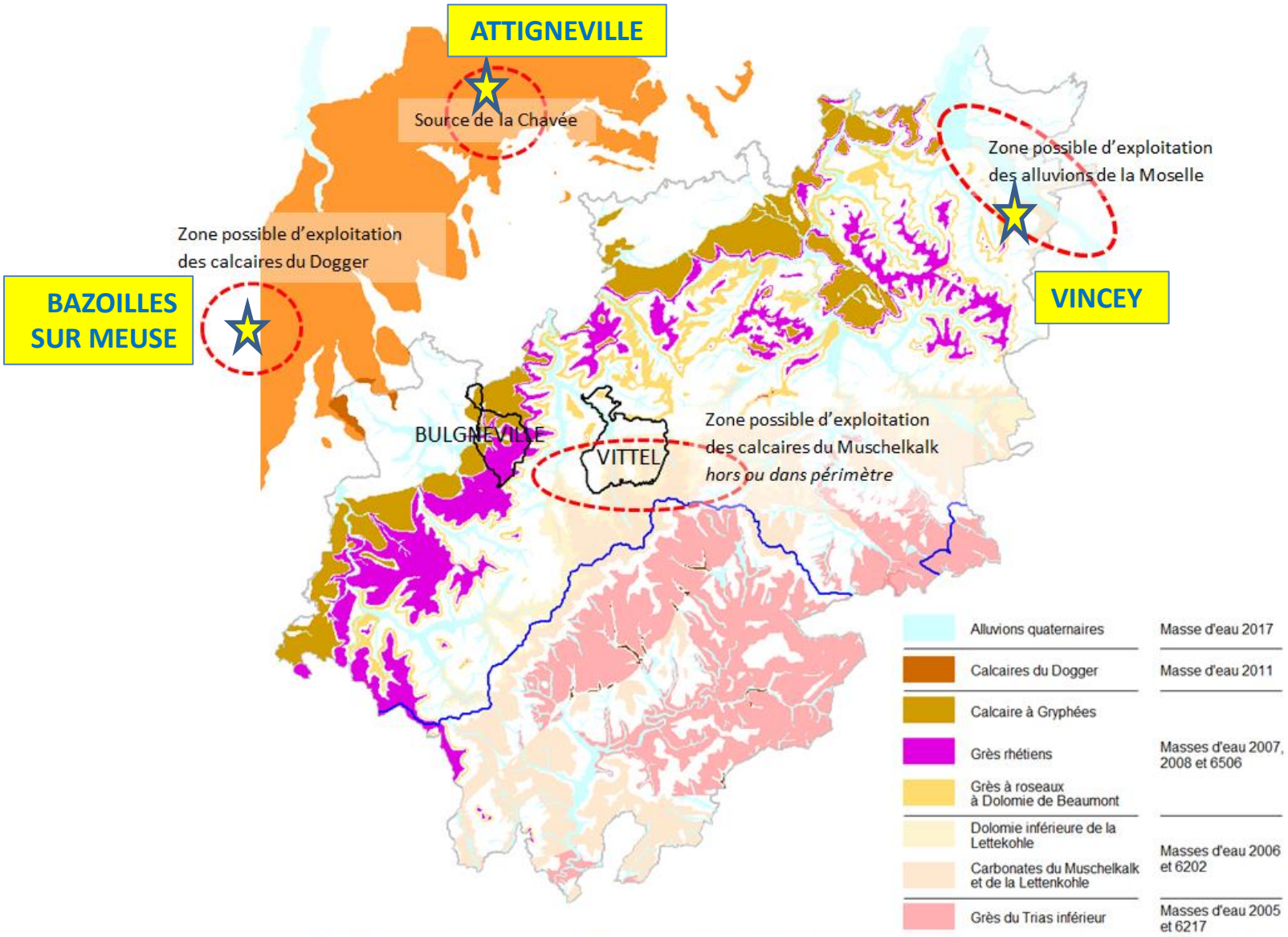

Carte N°1 : Localisation des formations aquifères sur le périmètre du SAGE et à l'ouest et localisation des zones de prélèvement pour les solutions de substitution de type transfert.

Substitution : Caractéristiques des itinéraires de transfert

Illustration 17 : Localisation des points de prélèvements et du point de livraison

- **<u>Point de livraison</u>** : Centre théorique entre Vittel & la Fromagerie

NB: <u>Economie d'échelle</u> : les coûts / m3 des solutions de substitutions sont fortement décroissants avec les volumes concernés

Ressource	Distance trajet route (km)	Altitude Ressource (m)	Altitude Livraison (m)	Altitude Max (m)	Différentiel altitude (Ressource - Alt Max) (m)
Dogger à Bazoilles	30	340	340	420	80
Source de la Chavee - Attignéville	29	328	340	425	97
Moselle à Vincey	50	273	340	405	132

Illustration 16 : Caractéristiques des itinéraires de transfert

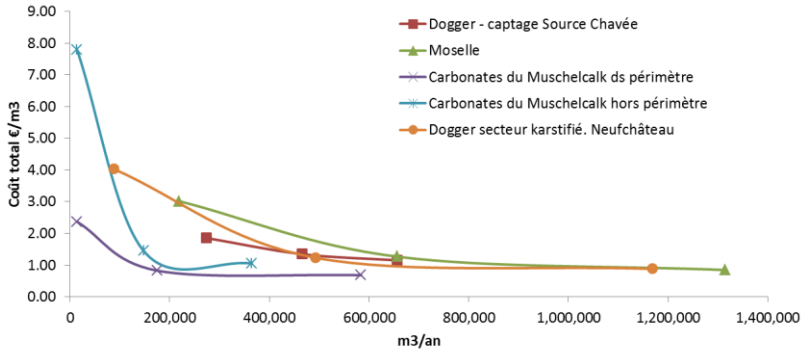

Solution de substitution supplémentaire: GTI dans le secteur Sud-Est

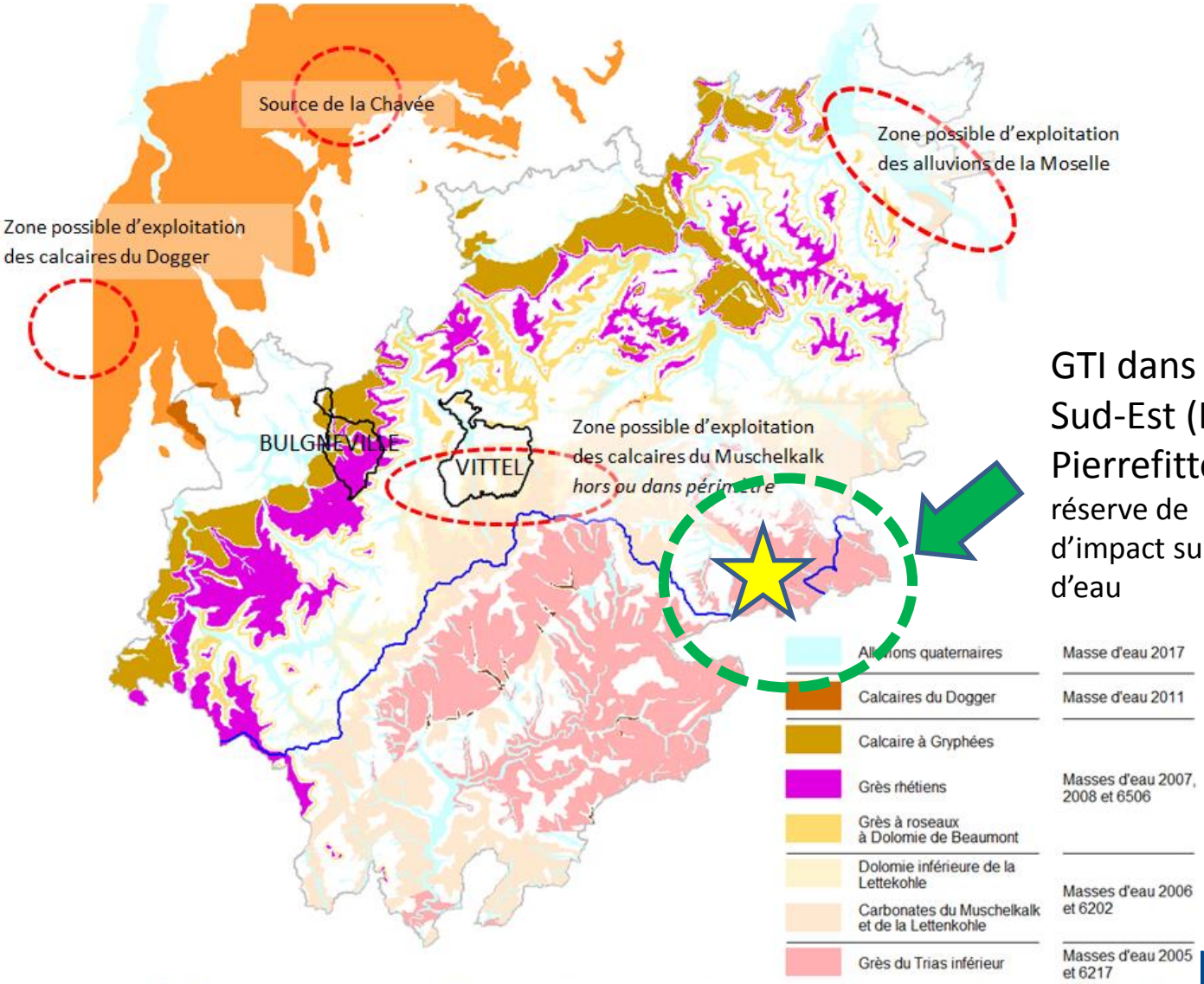

Carte N°1 : Localisation des formations aquifères sur le périmètre du SAGE et à l'ouest et localisation des zones de prélèvement pour les solutions de substitution de type transfert.

GTI dans le secteur Sud-Est (Lerrain – Pierrefitte) sous réserve de l'absence d'impact sur les cours d'eau

Liste des mesures considérées

Economies d'eau

Substitution

Usages	Mesures	Volumes économisés (Mm3/an)	RCE (€/m3)
Usages communaux (i.e. écoles, espaces verts, santé)	RecFui-1	79 784	5,48
	RecFui-2	56 500	2,65
	Process	25 876	0,46
	SubEVFont	19 603	0,33
	RedEV	7 072	0,26
	HydEco1	2 470	1,53
	RecEdP3	14 849	13,16
	AutC2	11 300	0,15
Ménages et assimilés	HydEco2	1 861	0,51
	RecEdP1	22 646	3,28
Hôtellerie	Tour1	28 647	0,65
	Tour2	3 296	0,73
Agriculteurs	SubAg	9 661	3,81
	RecEdP2	24 086	0,97
Nouvelles ressources en eau	SubChav	1 230 000	1,03
	SubMoselle	1 230 000	1,10
	SubDogger	1 230 000	1,14

La place des économies d'eau

- Quelle économie nécessaire pour que chaque usager puisse combler « sa part » du déficit ?
- Aucun secteur n'y parvient,
- Les ménages et les communes presque

	Efforts d'abattement requis, prorata des prélèvements (1000 m^3/an)	Economie d'eau maximale (1000 m^3/jour)	Couverture de l'objectif
Ménages & communes	317,3	252,0	79 %
Agriculture	126,3	28,6	23 %
Tourisme	56,0	13,2	23 %
Industriels	850,3	-	0 %
Total	1 350,0	293,8	22 %

Construction des programmes de mesures

- Comment combiner les mesures pour atteindre l'objectif de réduction des déficits sur le secteur Sud-Ouest à horizon 2030 ?
- Quatre grands principes sur lesquels élaborer les scénarios :
  - Scénario « RCE croissants »
    - Logique purement coût - efficacité
    - Prise en compte du coût direct seul (sans subventions)
  - Scénario « Priorité aux économies d'eau »
    - Priorité aux économies d'eau avant toute mesure de substitution
  - Scénario « Priorité à la substitution »
    - Priorité aux substitutions avant toute mesure d'économies d'eau
  - Scénario « Priorité aux délais »
    - Priorité aux mesures dont les délais avant lesquels la mesure est pleinement efficace sont les plus courts

Principe de la combinaison de mesures d'après le critère de coût-efficacité

Efficacité : Volume en m^3 économisés avec chaque mesure et avec l'ensemble du programme

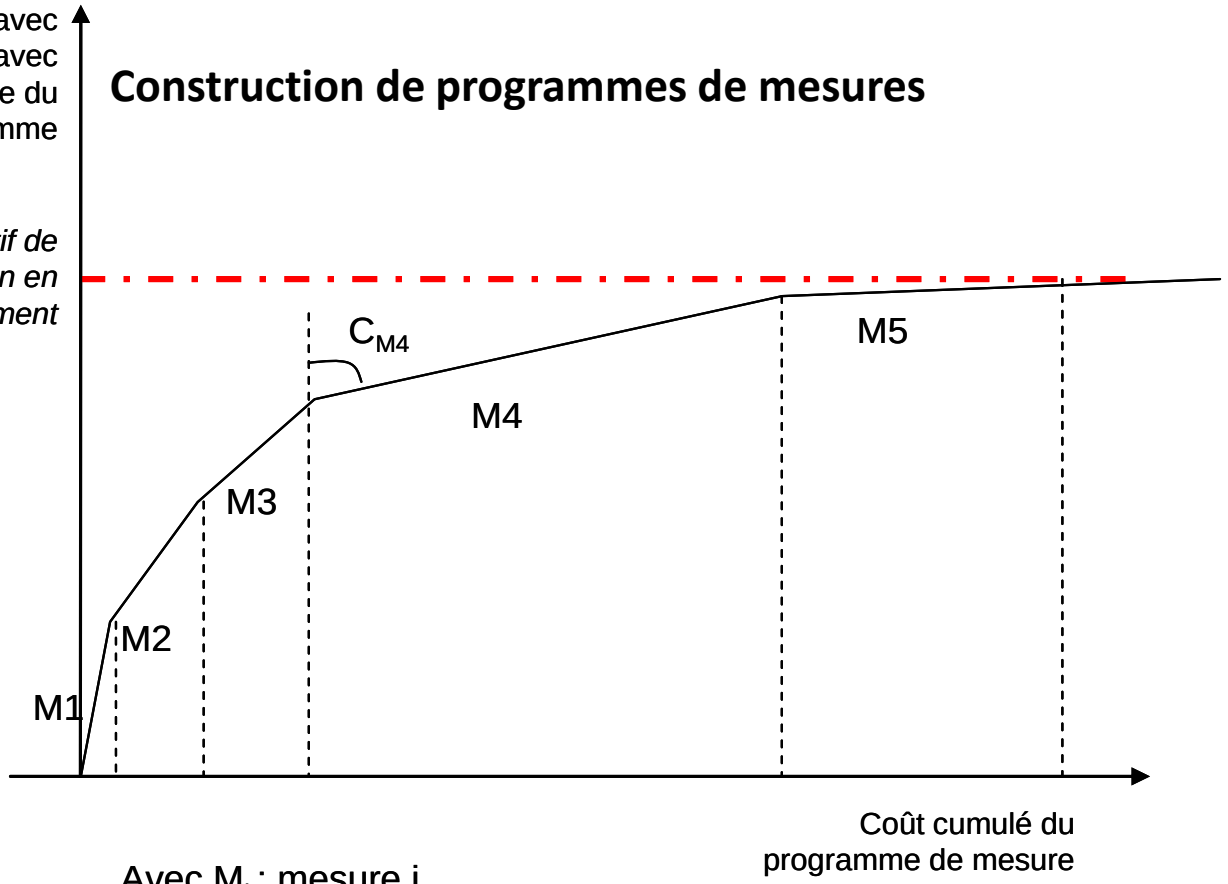

Avec M_i : mesure i

Et C_{Mi} : le coût unitaire de la mesure i

$C_{M1}<C_{M2}<C_{M3}<C_{M4}<C_{M5}$

Exemple de résultat « Scénario RCE croissants »

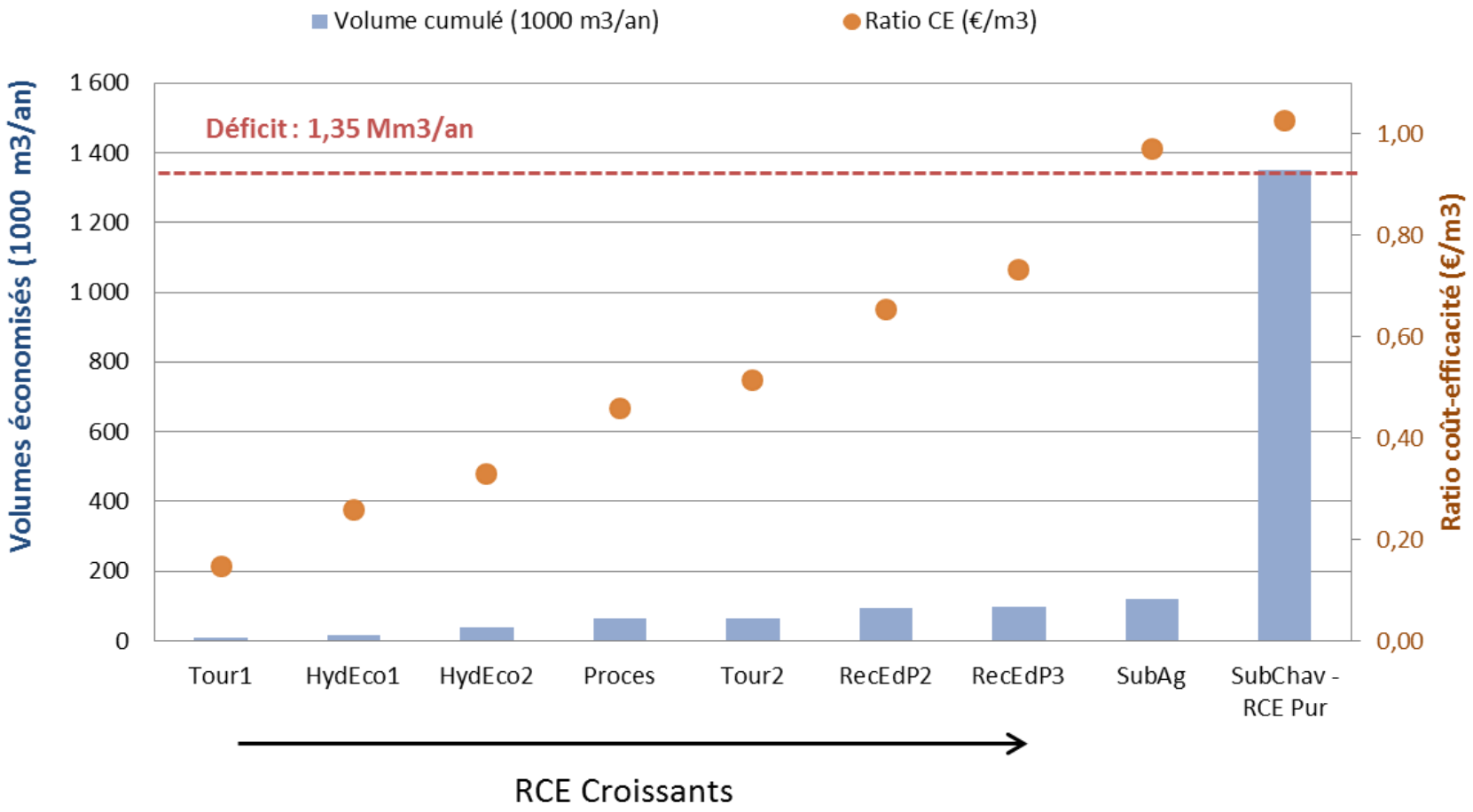

Types de mesures et volumes économisés pour les scénarios d'action

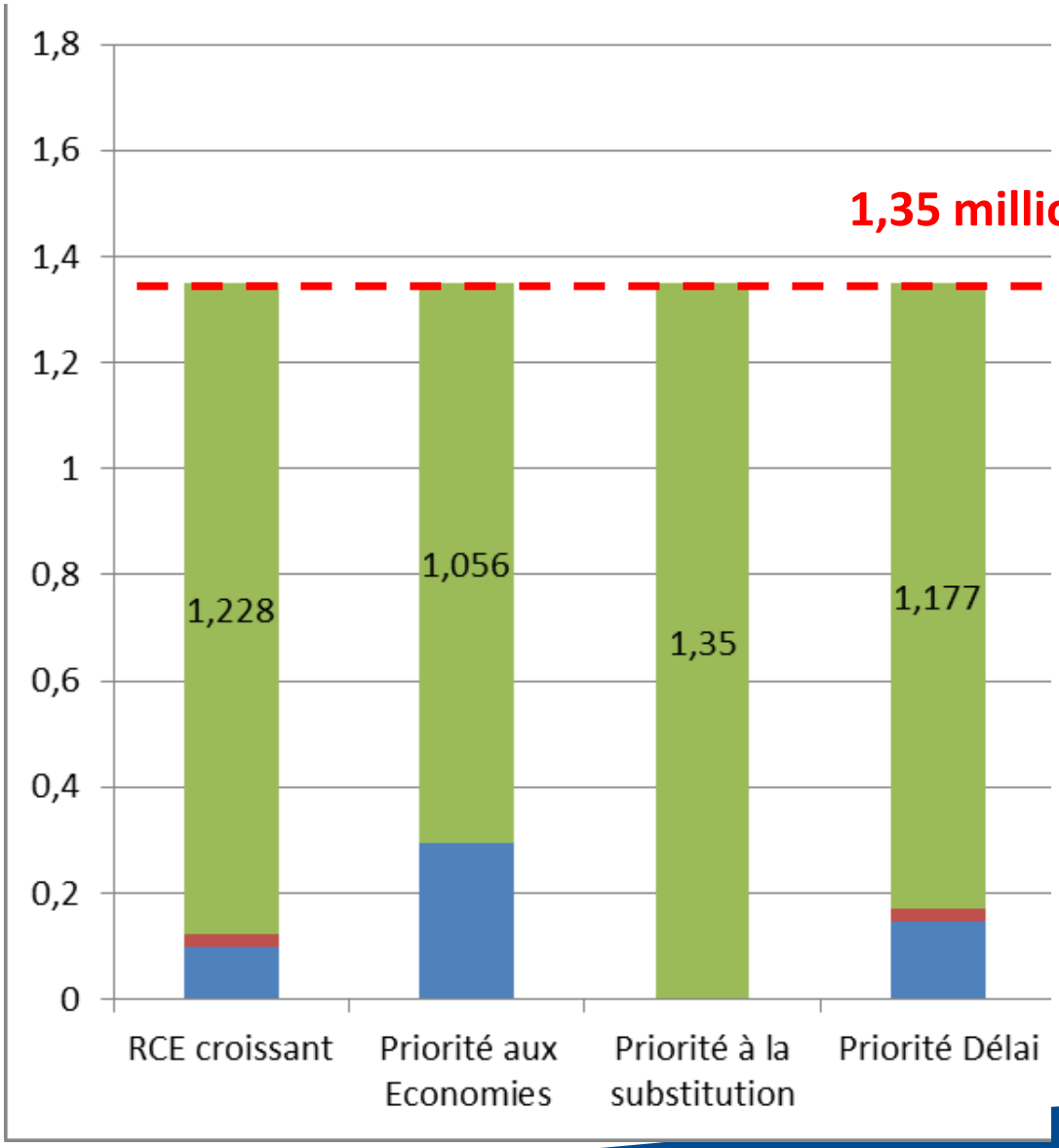

Pour mémoire,
déficit faible
0,6 Mm³/an

(hypothèse basse + recharge constante)

Comparaison des programmes de mesures

- Coûts d'investissement des solutions de substitution: 12 à 18 M€
- Coûts annualisés des programmes de mesures:

Programmes de mesures	Coût total annuel (M€/an)	Coût (€/m³)
RCE Croissants	1,35	**0.98**
Priorité aux économies d'eau	2,00	1.48
Priorité à la substitution	1,31	**0.97**
Priorité aux délais	1,62	1.20

  - Impact des scénarios sur les GTI
    - Stabilisation des niveaux piézométriques moyens sur le secteur Sud-Ouest du SAGE à partir de la date de mise en place de toutes les mesures
    - Ecart de rabattement négligeable entre les scénarios

  - Comparaison sur la base d'un critère économique uniquement
    - Autres critères à prendre en compte : impact environnemental, acceptabilité sociale, durabilité des services d'eau, etc.

VERS LE CHOIX DE LA STRATÉGIE :

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Evaluation Environnementale

- **Principe**: aider la CLE à minimiser l'impact environnemental

- **Evaluation des impacts des scénarios d'action** selon les composantes:
  - Ressources en eau
  - Air et changements climatiques
  - Sols
  - Santé et sécurité publique
  - Biodiversité & paysages
  - Déchets
  - Energie
  - Bruit
  - Gouvernance
  - Eco citoyenneté

Evaluation Environnementale

- La Composante **Eco citoyenneté** met l'accent sur l'importance de mettre en œuvre des mesures d'**économie d'eau.**

  ➔ *le scénario « priorité à la substitution » a un impact négatif selon cette composante*

  ❖Les mesures d'économie d'eau font partie du plan national d'adaptation au changement climatique

- La Composante **Gouvernance** met l'accent sur les enjeux pour la CLE d'adopter une **vision globale**

Evaluation Environnementale

- Une solution de substitution d'ampleur aura un impact environnemental négatif sur les composantes **Air/ Changement climatique** et **Energie**.

- Les Composantes **Biodiversité & Paysages** ainsi que **Ressources en eau** soulignent l'importance de minimiser les impacts dans l'étude de la solution de substitution

CHOIX DE LA STRATÉGIE :

Place au débat et au vote

Validation de la stratégie

- Rappel: **Objectifs du SAGE GTI:**

Définir par concertation les règles d'usage permettant de:

Equilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des GTI

Stabiliser les niveaux piézométriques de la nappe des GTI

Pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire

Validation de la stratégie

Conclusions de l'analyse Coût Efficacité et de l'évaluation environnementale

- Les scénarios les plus avantageux économiquement sont: « Ratio Coût Efficacité croissants » et « Priorité à la substitution »
- D'un point de vue environnemental, le scénario « Priorité à la substitution » n'est pas acceptable
- Il n'y a pas de scénario unique qui se détache:

- ➔ **Scénario mixte:**
  - ➢ Des mesures d'économies d'eau
  - ➢ Des mesures de substitution

Conservation d'une logique de coût efficacité

Schéma directeur des ressources en eau: Définir les solutions de substitution

VOTE DE LA STRATÉGIE

Validation de la stratégie

STRATEGIE PROPOSEE :

Combler le déficit de 1,35 millions m³/an par:

- Des mesures d'économie d'eau
- Une/des solution(s) de substitution

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE : Proposition :

Lancer un schéma directeur des ressources en eau sur l'ensemble du périmètre du SAGE GTI pour:

- Définir la/les solution(s) de substitution optimale(s) et leur mise en œuvre

Point 7: Appel à Projet AERM

Economiser les ressources en eau potable fragiles

- **Objectif : Inciter à une bonne gestion quantitative des ressources en eau sur les secteurs à enjeux**

- **Cibles :**

  ✓ Collectivités assurant la distribution d'eau **en provenance de la ZRE – nappe des GTI**

  ✓ Collectivités sujettes à des **risques de pénuries d'eau récurrentes**

Point 7: Appel à Projet AERM

Economiser les ressources en eau potable fragiles

- **2 axes d'intervention**
- **Lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable**
  - Comptage, sectorisation, localisation des fuites, travaux de remplacement des conduites **les plus fuyardes,** Aménagements sur les autres ouvrages du système AEP visant la réduction des pertes en eau ou l'optimisation de l'utilisation de l'eau, modulation de pression
- **Réduction des consommations d'eau**
  - Optimisation des utilisations publiques de l'eau potable (fontaines espaces verts).
  - Récupération de l'eau de pluie ou mise en place de dispositifs hydroéconomes (usages communaux ou particuliers)

➔ ***½ journée d'information 12 mai à Vittel à l'Alhambra à 9h***

APPEL À PROJETS 2016

ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES FUITES ET D'ÉCONOMIE D'EAU

Les actions de réduction des fuites des réseaux d'eau potable et, plus généralement, les actions d'économie d'eau constituent une priorité pour les collectivités dont la ressource en eau potable est quantitativement fragile.

À QUI S'ADRESSE L'APPEL A PROJETS ?

- Aux collectivités sujettes à des **risques de pénuries d'eau récurrentes** (fragilité de la ressource en période de sécheresse notamment)
- Aux collectivités vosgiennes assurant la distribution d'eau **en provenance de la Zone de Répartition des Eaux de la nappe des Grès du Trias**

UN DOUBLE ENJEU À RELEVER

En France, 1 litre d'eau mis en distribution sur 5 retourne au milieu naturel sans avoir été consommé. Les fuites constituent une forme de gaspillage d'une ressource parfois chère et complexe à produire. Une obligation légale (Loi Grenelle 2 et décret d'application du 27/01/2012) demande aux collectivités d'établir un descriptif détaillé de leur patrimoine "réseaux" et d'atteindre un niveau minimum de rendement des réseaux d'eau potable compris entre 65 et 85% (selon le type de réseau rural/urbain). En cas de non-respect de ces obligations, la loi prévoit le doublement de la redevance de prélèvement perçue par l'agence de l'eau.

Par ailleurs, le plan national d'adaptation au changement climatique fixe un objectif de réduction de 20% des prélèvements à l'horizon 2020 (tous usages confondus). Les secteurs dont la ressource en eau potable est actuellement déjà fragilisée seront dans l'avenir encore plus impactés par les effets du changement climatique. Sur ces communes, optimiser et réduire les consommations d'eau potable pour garantir une pérennité du service devient une priorité.

→ Afin d'accompagner les collectivités concernées, cet appel à projets a pour objectif de faire émerger et d'accompagner la réalisation d'actions de réduction des fuites et de réduction des consommations d'eau.

COLLECTIVITÉS, SAISISSEZ CETTE OPPORTUNITÉ !

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

NE TARDEZ PAS À NOUS CONTACTER, NOUS VOUS AIDERONS À ORIENTER VOTRE PROJET.

LA DÉMARCHE

→ Quel que soit votre niveau de réflexion, adressez-nous dès que possible votre candidature pour nous faire part de votre projet (fiche de candidature à compléter + présentation du projet envisagé).

→ Dans le cas où votre réflexion est suffisamment avancée, vous pouvez joindre à votre candidature un formulaire de demande d'aide pour la réalisation d'une étude préalable voire pour la réalisation du projet.

QUELS PROJETS SONT SOUTENUS ?

- **En matière de réduction des fuites,** sont visés en particulier les travaux de remplacement ou de rénovation des conduites où les pertes sont les plus importantes. Mais l'appel à projets est plus globalement ouvert à la mise en œuvre de toute action contribuant à la réduction des fuites (comptage, sectorisation du réseau, localisation des fuites, reprise de l'étanchéité des réservoirs, optimisation du fonctionnement des trop-pleins, modulation de pression...).
- **En matière de réduction des consommations d'eau potable,** l'appel à projets est ouvert aux opérations visant à optimiser les utilisations publiques de l'eau potable (alimentation des fontaines, arrosage des espaces verts, nettoyage des rues...) ou à mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie ou des dispositifs hydroéconomes (usages communaux ou chez les particuliers dans le cadre d'opérations groupées).

QUELLES SONT LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ?

- Les **études** éventuellement nécessaires à la définition de votre projet pourront être **subventionnées à hauteur de 80%.**
- L'ensemble des **projets retenus** pourront être **subventionnés au minimum à hauteur de 35%.**
- **Pour les travaux de remplacement de conduites,** cette subvention pourra être **complétée par une avance remboursable de 65%** (prêt à taux « zéro »).

COMMENT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Les documents d'information, le dossier de candidature et le formulaire de demande d'aide sont disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : www.eau-rhin-meuse.fr

Les dossiers de candidature sont à envoyer AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2016 dûment complétés, cachetés et signés par courrier postal (ou déposés contre reçu) sous format papier à :

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Appel à projets "ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES"
"Le Longeau" - Rozérieulles - B.P. 30019
57161 Moulins-Lès-Metz cedex

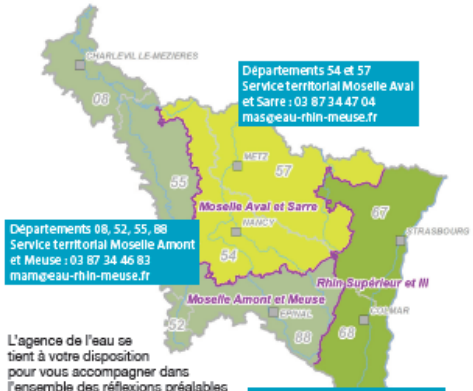

Départements 54 et 57
Service territorial Moselle Aval et Sarre : 03 87 34 47 04
mas@eau-rhin-meuse.fr

Départements 08, 52, 55, 88
Service territorial Moselle Amont et Meuse : 03 87 34 46 83
mam@eau-rhin-meuse.fr

Départements 67 et 68
Service territorial Rhin supérieur et III : 03 87 34 47 53
rsi@eau-rhin-meuse.fr

L'agence de l'eau se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'ensemble des réflexions préalables à l'élaboration de votre projet.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignement.

© AERM / agence de l'eau Rhin-Meuse - janvier 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Mesures	Description	RCE croissants	Priorité aux économies d'eau	Priorité à la substitution	Priorité aux délais	**Délai avant efficacité totale**	**Volume économisé (1000 m3/an)**	**Ratio Coût Efficacité RCE (€/m3)**
RecFui	Réduction des pertes sur les réseaux de distribution							
RecFui-1	Réduction des pertes sur les réseaux de distribution (rendement de référence <80%)		X			2025	100	5,48
RecFui-2	Réduction des pertes sur les réseaux de distribution (rendement de référence >80%)		X			2025	56	2,65
Process	Réduction des pertes sur les eaux de process liées au lavage de filtres Fe/Mn/As	X	X		X	2016	26	0,46
HydEco2	Mesures hydro-économes chez les ménages et sensibilisation	X	X		X	2018	20	0,33
HydEco1	Installation de matériel hydro-économe sur les bâtiments communaux et écoles/lycées et sensibilisation et communication auprès des abonnés	X	X		X	2016	7	0,26
RedEV	Réduction de l'arrosage des espaces verts via l'optimisation des pratiques		X			2016	2	1,53
AutC2	Passage à des revêtements synthétiques pour les stades		X		X	2016	15	13,16
Tour1	Installation de matériel hydro-économe et communication tourisme (Ecolabel européen)	X	X		X	2018	11	0,15
Tour2	Réduction des consommations des spas et piscines	X	X		X	2018	2	0,51
RecEdp1	Récupération d'eau de pluie pour les maisons individuelles (usages extérieurs)		X		X	2018	23	3,28
RecEdp2	Récupération d'eau de pluie à partir des bâtiments d'élevage	X	X		X	2018	29	0,65
RecEdp3	Récupération des eaux de pluies sur les bâtiments communaux à Vittel/Contrexéville pour l'arrosage	X	X		X	2016	3	0,73
SubEVFont	Substitution de l'eau des fontaines et espaces verts par des ressources locales (éventuellement impropres à la consommation)				X	2016	11	3,81
SubAg	Substitution des usages boissons et lavage hors salle de traite par des ressources locales	X			X	2019	24	0,97
SubChav	Interconnexion Vraine et Xaintois	X	X	X	XX	2022	1056 à 1350	0,97 à 1,13